

BUREAU

Séance du 11 mai 2023

Délibération BU_20230511_009

Convention cadre de cession de véhicules pour découpe ou à destinée pédagogique entre le service départemental d'incendie et de secours de l'Indre, la société RENAULT SAS et la société GAIA SAS.

VOTE : Adopté par 3 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

2 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention cadre de cession de véhicules pour découpe ou à destinée pédagogique, entre le SDIS, la société RENAULT SAS et la société GAIA SAS, ci-annexé ;

Considérant l'intérêt pour le SDIS de disposer, gracieusement, de véhicules pour découpe ou à destinée pédagogique ;

DECIDE :

Article unique. La convention cadre, ci-annexée, de cession de véhicules pour découpe ou à destinée pédagogique entre le SDIS, la société RENAULT SAS et la société GAIA SAS, est approuvée et le président du conseil d'administration, ou son représentant, est autorisé à la signer.

Marc FLEURET